

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- ▶ **OBJET** : demande d'enregistrement d'une station d'enrobage, d'une installation de broyage, lavage, concassage et criblage et d'une station de transit
- ▶ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : rue Notre Dame de la Ronde sur la commune de Dreux
- ▶ **RUBRIQUES** : 2515-1, 2517-1 et 2521-1 (nomenclature des ICPE)
- ▶ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : SOCIETE EUROVIA CENTRE LOIRE (Siège social : 340, rue des Bruyères - ZI de la Saussaye - Parc d'activité d'Orléans-Solgone F - 45590 SAINT-CYR-EN-VAL)
- ▶ **RAYON D'AFFICHAGE** : 1 KM (pas de commune de périmètre)
- ▶ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** AUPRÈS DE Monsieur Stéphane POIRIER, Responsable Foncier Environnement ICPE à la Société EUROVIA CENTRE LOIRE – mel stephane.poirier@eurovia.com
- ▶ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, le lundi 14 février à 8h00 au mardi 15 mars 2022 à 17h00
- ▶ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé au guichet unique de la mairie de Dreux où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture ci-après :

| JOURS ET HEURES | LIEU |
|---|----------------------------|
| Du lundi à mercredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 Le vendredi : de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 Le samedi : de 09h00 à 12h00 (fermé le samedi 20 février 2022 pour les vacances scolaires) | 18, rue des Gaults à Dreux |

- ▶ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/politiques-publiques/enquetes-publiques-et-consultation-du-public/consultation-du-public/en-cours>
- ▶ **PENDANT LA DURÉE DE la CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :
 - Sur le registre papier ouvert à cet effet au guichet unique de la mairie de Dreux et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public
 - par voie postale, à Madame le Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
 - ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

▶ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR MME LE PRÉFET. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».